

Dijon, le 22 août 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

Renouvellement du label « Grand Site de France » de Bibracte – Morvan des Sommets



Christophe Béchu, ministre de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires renouvelle le label « Grand Site de France » de Bibracte – Morvan des Sommets par décision du 5 août 2022.

Ancienne capitale du peuple gaulois des Éduens au premier siècle avant notre ère, le site classé de Bibracte-Mont Beuvray constitue un ensemble patrimonial exceptionnel des points de vue paysager, écologique, historique et archéologique.

Le label "Grand Site de France" est un label d'excellence réservé aux sites classés de grande notoriété. Il consacre la valeur patrimoniale exceptionnelle du site et la qualité du projet de territoire dont il est l'objet.

Ce label a été délivré à l'Établissement Public de Coopération Culturelle de Bibracte (EPCC), gestionnaire du site depuis 2007. Il a fait l'objet d'un premier renouvellement en 2014.

Fabien SUDRY, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or, se réjouit de cette seconde reconduction, fruit d'une action partenariale menée en collaboration avec le parc naturel régional du Morvan, les Conseils départementaux de la Nièvre et de la Saône-et-Loire et les services de l'État. Elle s'est accompagnée d'une extension du périmètre labellisé, permettant de mieux intégrer les enjeux agricoles, forestiers et touristiques dans un contexte de dérèglement climatique. Ce périmètre s'étend désormais sur une surface de 42 000 ha intégrant les trois plus hauts sommets du Morvan qui sont le Haut-Folin, le Mont Préneley et le Mont Beuvray.

Les 12 communes du GSF : Arleuf, Fâchin, Glux-en-Glenne, Larochemillay, Millay, Poil, Villapourçon en Nièvre et La Comelle, La Grande-Verrière, Roussillon-en-Morvan, Saint-Léger-sous-Beuvray, Saint-Prix en Saône-et-Loire.

➤ *Consultez la décision du 5 août 2022.*

Odile Roque Bedeaux
Pôle Communication
Direction Régionale de
l'Environnement, de l'Aménagement et
du Logement

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/